

Tinténiac, Ille-et-Vilaine

Terrain des sports, maison des jeunes

sous la direction de

Anne-Louise Hamon



Tinténiac, Ille-et-Vilaine

Terrain des sports, maison des jeunes

sous la direction de

Anne-Louise Hamon

avec la collaboration de

Philippe Boulinguez
Françoise Labaune-Jean
Solenn Le Forestier

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

juin 2019

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Intervenants
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
19	Arrêté de désignation
20	Projet scientifique

Résultats

25	1. Présentation générale
25	1.1 La prescription du diagnostic
26	1.2 Conditions de l'intervention
27	1.3 Contexte environnemental
28	1.4 Contexte archéologique
31	2. Présentation des résultats
32	2.1 Les fossés
33	2.2 La fosse F 25
35	2.3 Une palissade contemporaine
35	2.4 Le mobilier
39	3. Synthèse et conclusion
41	Bibliographie

Inventaires techniques

44	Inventaire des structures archéologiques
44	Inventaire des tranchées
45	Inventaire du mobilier



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Tinténiac

Adresse ou lieu-dit
Terrain des sports

Codes

code INSEE
35 337

Numéro de dossier Patriarche
-

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 RGF93

x: 341 700
y: 6 814 480
z: 44,5 m NGF

Références cadastrales

Commune
Tinténiac

Année
2019

section(s)
B

parcelle(s)
454p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

Propriétaire du terrain

Commune de Tinténiac

Pétitionnaire

-

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2019-036

Numéro de l'arrêté de désignation
2018-386

Référence du projet INRAP
D127458

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Commune de Tinténiac
12 rue nationale BP17
35190 Tinténiac

Nature de l'aménagement

Equipement communal :
« maison des jeunes »

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Anne-Louise Hamon, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon CS 67737
35 577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40
Fax. 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic archéologique
du 30/04/019 au 02/05/2019

post-fouille
mai 2019

Surfaces

emprise prescrite
3 000 m²

emprise des sondages
554 m²

ratio
18,5%

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
 - Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Chalcolithique
 - Protohistoire
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
 - Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Fondation empierrée
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Puits
- Carrière d'extraction
- Trou de poteau
- Chablis

Mobilier

- ^{nb} Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Scories
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Objet lithique

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Hélène Pailler, SRA	Conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Hélène Pailler, SRA	Conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Emeline Le Goff, Inrap	Responsable DICT	Réalisation des DICT
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenant technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Christophe Beaussire	Entreprise de Travaux publics	Roulotte/Base-vie
Entreprise Rouxel (35) pour Charier TP	Entreprise de Travaux publics	Pelle mécanique

Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique
Solenn Leforestier, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille, relevé
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés des tranchées de sondage

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Anne-Louise Hamon, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction, DAO, SIG
Erwan Bourhis, Inrap	Dessinateur Infographe	Mise en page du RFO

Notice scientifique

Prescrit en raison de la proximité immédiate d'un site enclos repéré d'avion, le diagnostic archéologique réalisé sur les terrains de la future maison des jeunes de Tinténiac a donné lieu à la découverte de quelques fossés rattachables à l'époque médiévale. Datées par de rares tessons de poterie et par une concentration de tuiles gisant en surface de comblement, ces excavations aujourd'hui colmatées marquent probablement les limites d'un parcellaire.

Aucun fait archéologique n'a pu être mis en relation avec l'enclos voisin.

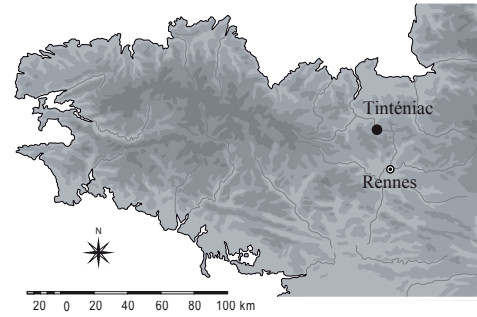
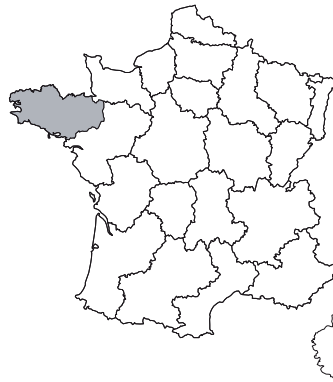
État du site

Les tranchées ont été rebouchées et chenillées en fin d'intervention. Le plan incliné constituant l'accès au site à partir de la rue Tristan Corbière a été reformé.

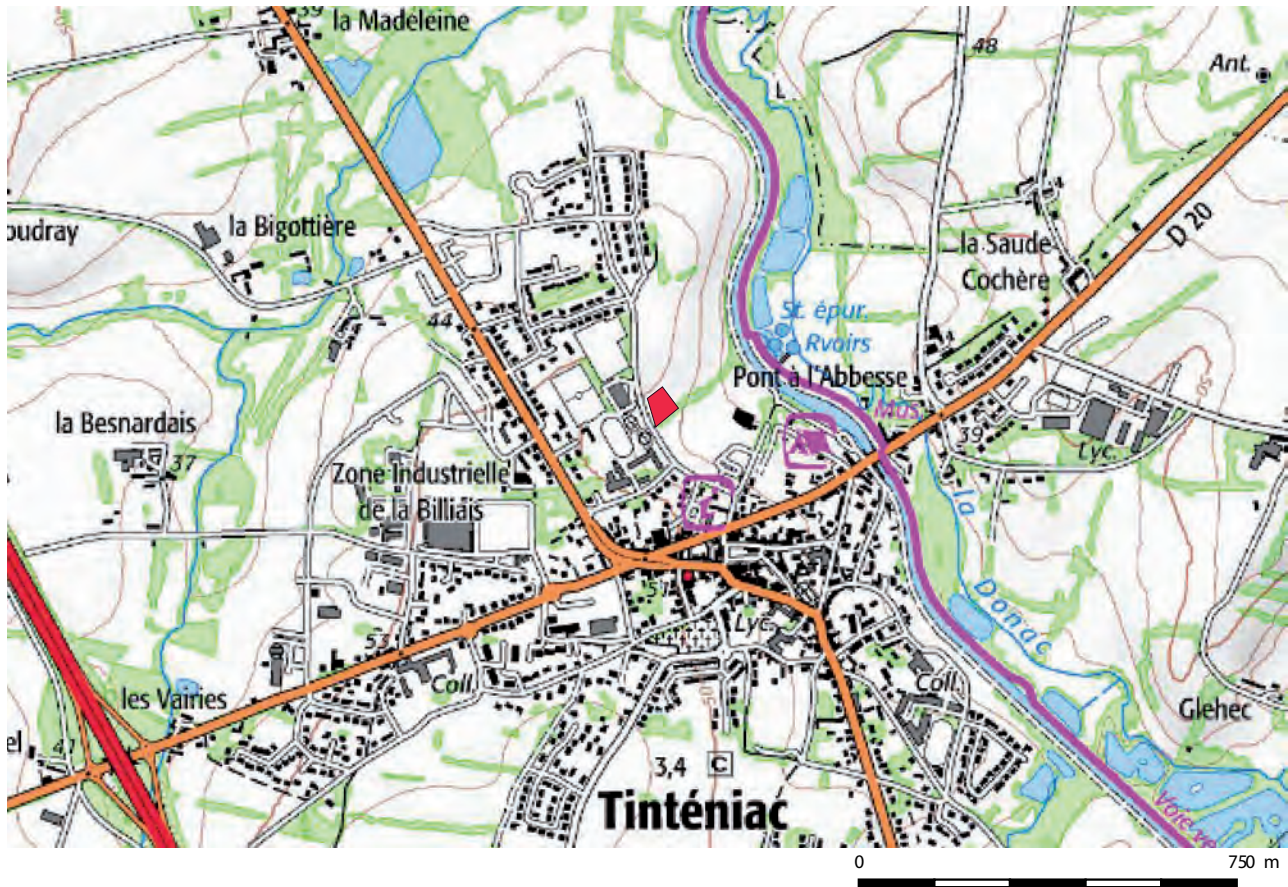
Localisation de l'opération

Région : Bretagne
Département : Morbihan (56)
Commune(s) : Tinténiac
Adresse/Lieu-dit : Terrain des sports

Coordonnées géographiques et altimétriques :
Centre de la parcelle B 454:
X - 341700m
Y - 6814480m
Z - 44.5m



Section(s) et parcelle(s) :
B454



Arrêté de prescription

D127458



COURRIER REÇU LE
28 JAN. 2019
522
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-036 du 23 janvier 2019

Service régional de
l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2019-036 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU la demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 3 janvier 2019 présentée par la ville de Tinténiac, représentée par son Maire, M. Hervé PICARD, 12 rue Nationale – BP 17 – 35190 Tinténiac, relative au projet de création d'un espace jeunes sur un terrain situé à Tinténiac, « terrain des sports », reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 08 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, la parcelle concernée par le projet a livré des traces d'occupations vraisemblablement comprises entre l'âge du Fer et le haut Moyen Âge ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : TINTÉNIAC

Lieu-dit : Terrain des sports

Cadastre : section : B parcelle : 454 p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 3 000 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville de Tinténiac et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 23 janvier 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
Ville de Tinténiac
INRAP



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2019-036
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Ille-et-Vilaine	
commune :	TINTÉNIAC	
lieu-dit :	Terrain des sports	
cadastre :	section : B	parcelles : 454p
propriétaire :	ville de Tinténiac	
pétitionnaire :	ville de Tinténiac	

Emprise du diagnostic archéologique : 3 000 m²

Objectifs :

En raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. La parcelle concernée par le projet a révélé lors de prospections aériennes (travaux de C. Bizien-Jaglin, 2000 et 2004) la présence d'un vaste enclos rectangulaire de 40 à 50 m de côté associé à un système de fossés disposés de manière parallèle ou perpendiculaire entre eux. Il pourrait s'agir d'une ancienne exploitation agricole dont l'attribution culturelle ou chronologique n'est pas déterminée mais pourrait être comprise entre l'âge du Fer et le haut Moyen Âge.

Le diagnostic archéologique devra permettre de détecter et caractériser les vestiges en documentant notamment leur emprise, leur nature, leur état de conservation, leur profondeur d'enfouissement, leur attribution chronologique et leur contexte environnemental. Ceci devra être précisé pour chaque phase d'occupation repérée.

Principes méthodologiques :


La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées organisées de façon pertinente à la pelle mécanique munie d'un godet lisse. Les tranchées seront réalisées par passes successives y compris dans les recouvrements quaternaires le cas échéant.

Si des vestiges organisés sont détectés durant cette phase, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures et ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués en fonction des besoins afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné et discuté avec le service régional de l'archéologie. Les strates et structures mises au jour devront être relevées et localisées sur plan. Elles devront également être confrontées aux données issues des prospections aériennes de 2000 et 2004.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic, sur fond de courbes de niveau, figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées), les localisations des stratigraphies observées et les structures mises au jour, en format shape.

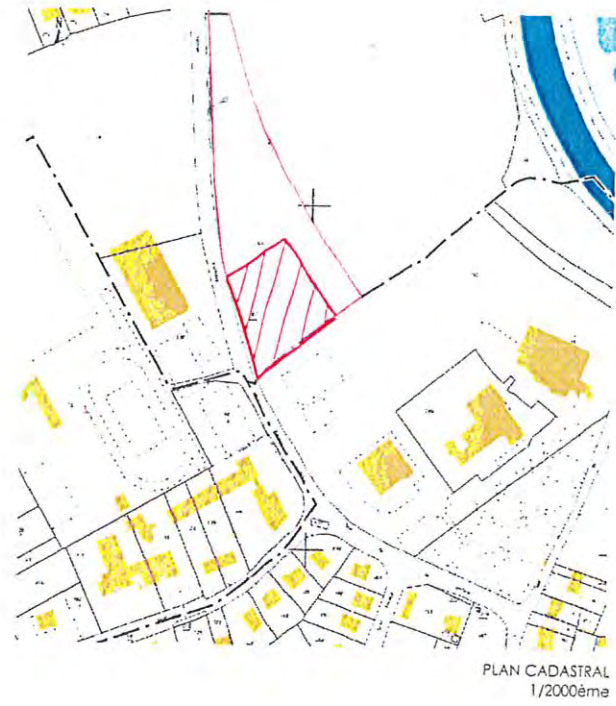
Fait à Rennes, le 23 janvier 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Tinténiac - terrain des sports
Emprise du diagnostic



Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-113 du 13 mars 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-113 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-036

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-036 du 23 janvier 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à TINTÉNIAC, terrain des sports (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Anne-Louise HAMON (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-036.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Anne-Louise HAMON.

Fait à Rennes, le 13 mars 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Anne-Louise HAMON

Projet scientifique

Diagnostic archéologique D127458
TINTENIAC (35), TERRAIN DES SPORTS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine		
Commune	Tinténiac				
Lieu-dit	TERRAIN DES SPORTS				
Cadastre	Tinténiac : B 454p				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-036	28-01-2019	3000 m²	-	18/03/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-036, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

II. Résultats

1. Cadre de l'intervention

1.1 La prescription du diagnostic

La prescription d'un diagnostic archéologique sur le terrain de la future maison des jeunes de Tinténiac par le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne s'inscrit dans le cadre de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive. L'intervention s'impose, notamment, en raison de la présence, à 50m au nord du site d'un indice de site archéologique sous la forme des traces d'un enclos fossoyé repérées d'avion.

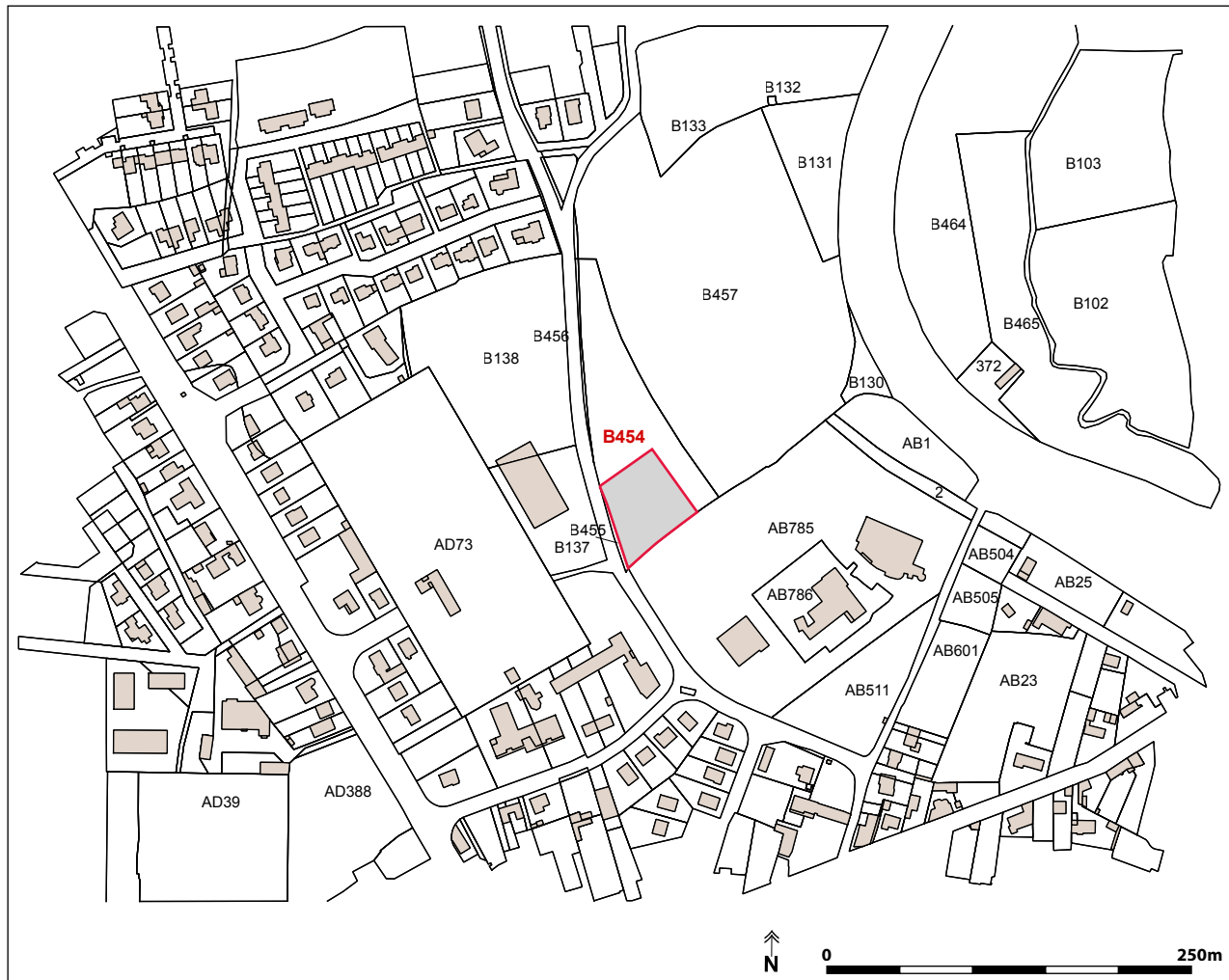
La réalisation de l'opération de diagnostic a été confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, (INRAP) par l'arrêté préfectoral numéro 2019-036 du 23/01/2019.

L'opération archéologique s'est déroulée sur 2 jours les 30 avril et 02 mai 2019, sous la direction d'Anne-Louise Hamon, (Inrap), avec la collaboration de Solenn Leforestier (Inrap).

L'intervention a concerné la parcelle 454p de la section B du cadastre communal de Tinténiac, le projet atteignant une surface de 3000m². (fig.1)

La phase de rédaction du rapport s'est déroulée, à la suite de l'opération de terrain, en Mai 2019.

Fig. 1 Localisation cadastrale du site. © 2019
Géobretagne, © DAO AL Hamon



Un procès verbal constatant les conditions d'accessibilité aux terrains à la date du démarrage de l'intervention a été signé le 29 avril entre l'INRAP représenté par A.-L. Hamon, et la commune de Tinténiac, aménageur, représentée par M. Philippe Pillon. Un second procès verbal, rétrocedant la responsabilité légale des terrains à l'aménageur a clôturé l'opération le 02 Mai, après le rebouchage de la totalité des sondages et la remise en état du terrain.

1.2 Conditions de l'intervention

1.2.1 Organisation du chantier, hygiène et sécurité

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), réseaux
Les concessionnaires gérant les réseaux d'eau, (adduction et assainissement), de gaz (transport et exploitation), d'électricité (transport et exploitation) et de télécommunication ont été contactés en amont de l'opération dans l'éventualité de la présence de réseaux aériens ou souterrains dans la zone d'étude. Aucun réseau ne concernait les terrains sondés.

Cantonnement

Un cantonnement composé d'une roulotte équipée de sanitaires et d'un chauffage au gaz a été installée en bordure de voirie, face au terrain, pour toute la durée de l'intervention.

Difficultés techniques rencontrées sur le terrain

Aucune difficulté d'accès ou de circulation n'a été rencontrée au cours de l'opération.

Toutes les tranchées ont été rebouchées au cours ou en fin d'intervention, avec tri des terres végétales et stériles, et chenillage de surface.

1.2.2 Collaboration technique et scientifique

Les travaux de sondages mécaniques ont été réalisés à l'aide des engins de l'entreprise de travaux publics Rouxel (35) opérant en sous-traitance pour l'entreprise Charier, titulaire du marché de terrassement.

Philippe Boulinguez (cellule topographie Inrap) a assuré les relevés topographiques nécessaires à l'élaboration du plan général des tranchées et des structures archéologiques observées. Tout relevé a été rapporté au système de géoréférencement Lambert 93 et d'altimétrie N.G.F. Un S.I.G. (Système d'Information Géographique) a été élaboré à partir du logiciel QGIS.

Françoise Labaune-Jean, céramologue des périodes historiques à l'Inrap, a daté et inventorié le mobilier céramique issu des structures archéologiques découvertes.

1.2.3 Mode opératoire

Méthode standard de travail

L'opération de diagnostic, qui a compris une phase d'ouverture des tranchées, suivie d'un temps d'évaluation des vestiges découverts a duré 2 jours, faisant intervenir une pelle mécanique de 20 tonnes équipée d'un godet lisse de 3 m de largeur. 4 tranchées de 33 m à 48 m de longueur et de 0.75 à 1 m de profondeur ont été réparties sur la surface de terrain

disponible, orientées en nord-est/sud-ouest.

Les structures archéologiques, fosses, fossés, trous de poteaux, ont pu être identifiées en fond de tranchées le plus souvent sous la forme d'anomalies sédimentaires de couleur brune ou grise tranchant sur l'encaissant naturel de limon argileux de couleur brune.

Marquées au sol dès leur mise au jour à la bombe de peinture fluorescente ou par chanfrein de leurs limites, les structures ont été numérotées, inventoriées, avant d'être relevées manuellement à l'échelle 1/100. Le topographe a par la suite repris les contours des vestiges et des tranchées à l'aide d'un GPS, de manière à dresser un relevé général du site. Le plan de masse ainsi obtenu est rapporté aux systèmes de référence géographique Lambert 93 et de nivellement N.G.F.

En fonction de leur intérêt archéologique, une phase d'évaluation des indices mis au jour a suivi l'ouverture des tranchées, afin de définir l'ampleur des occupations, de les caractériser et de les dater. Il convenait alors d'élargir les tranchées les plus riches, de sonder à la main ou à l'aide de la pelle mécanique les structures les plus représentatives, et de, si possible, y prélever un mobilier archéologique datant. En parallèle, une couverture photographique de découvertes, sur support numérique a été effectuée.

Le mobilier récolté sera entreposé pour étude pour une durée de cinq années maximum dans les locaux de l'INRAP de Cesson Sévigné. Il sera par la suite déposé au dépôt départemental des Côtes d'Armor. Les documents de fouille liés à l'opération seront confiés au S.R.A. de Rennes pour être archivés.

Communication et diffusion des résultats

Le rapport final d'opération, directement diffusé auprès des principaux intervenants de la fouille : aménageur, Service Régional de l'Archéologie, INRAP, sera consultable au Service Régional d'Archéologie, à Rennes.

1.3 Contexte environnemental

1.3.1 Topographie, hydrographie

Le projet d'aménagement prend place à 200 m au nord de la ville de Tinténiac, à 160 m à l'ouest des rives du canal d'Ille et Rance, Le terrain est soumis à une pente est-ouest, d'environ 3.8% (fig. 1).

1.3.2 Géologie, sédimentologie

Le terrain naturel géologique rencontré en fond de sondage et en surface duquel apparaissent les vestiges archéologiques se compose d'un limon argilo-sableux de couleur brune à jaune et de consistance assez meuble au moment de l'ouverture des tranchées.

La carte géologique de Caulnes, éditée en 1977 par le BRGM évoque pour ces formations un limon pléistocène, recouvrant des schistes tachetés et des cornéennes briovériens, qui n'ont pas été atteints sur le site (Paris *et al.* 1977) (fig. 2).

Des sondages géotechniques préalables à la construction, réalisés en Septembre 2018 par la société « Kornog » de Vannes, évoquent une épaisseur de limon de 3.1 à 5.6m sur l'ensemble des sondages. Des altérites schisteuses apparaissent à partir de 5.7m de profondeur. (Perron 2018)



Fig. 2 Contexte géologique. © BRGM 1977, © DAO AL Hamon

1.3.3 Couverture végétale, configuration du terrain

La parcelle était enherbée au moment de notre intervention. D'après le cadastre napoléonien, daté de 1836, les terrains bordant le canal alors juste réalisé correspondaient déjà à de grandes surfaces, peut être à la suite des aménagements des berges ?

1.4 Contexte archéologique

L'indice repéré en 2000 à l'occasion des prospections archéologiques aériennes menées par le Centre Régional d'Archéologie d'Alet est un enclos quadrangulaire de 40m et 34m de côtés, couvrant ainsi une surface de 1300m² (Bizien-Jaglin 2000). Il apparaît également sur plusieurs missions aériennes de l'IGN, dont l'une des plus lisibles est celle de 2011. On y voit assez nettement l'enclos se détachant en brun clair sur un environnement brun orangé (fig. 3).

Les limites de cet enclos sont discordantes sur les tracés modernes observables sur le cadastre napoléonien de 1836 (fig. 4).

Les principaux sites repérés dans 1.5km de rayon autour du projet se résument à un parcellaire fossoyé repéré d'avion, à 430m au nord-est, (N°2), un four médiéval, à 200m au sud-est, dans le bourg, la motte féodale de la Bénetais, à 950m à l'ouest ou encore l'occupation carolingienne de la Cocherais, fouillée en 1989 par Alain Provost (Provost 1989), à 1400m à l'ouest (fig. 5).

La voie antique Rennes (*Condate*)-Saint Malo (*Alet*) passe à 200m à l'ouest du site.

Enfin, citons, à 1km au nord, le village de la Madeleine, au niveau duquel une léproserie des hospitaliers de Saint-Jean est signalée dès la fin du X^e siècle, et où une chapelle fut détruite au 19^e siècle. (www.infobretagne.com/tinteniac.htm)

Fig. 3 Localisation de l'indice de site et du diagnostic sur orthophoto aérienne infrarouge.
© Géobretagne, © DAO AL Hamon

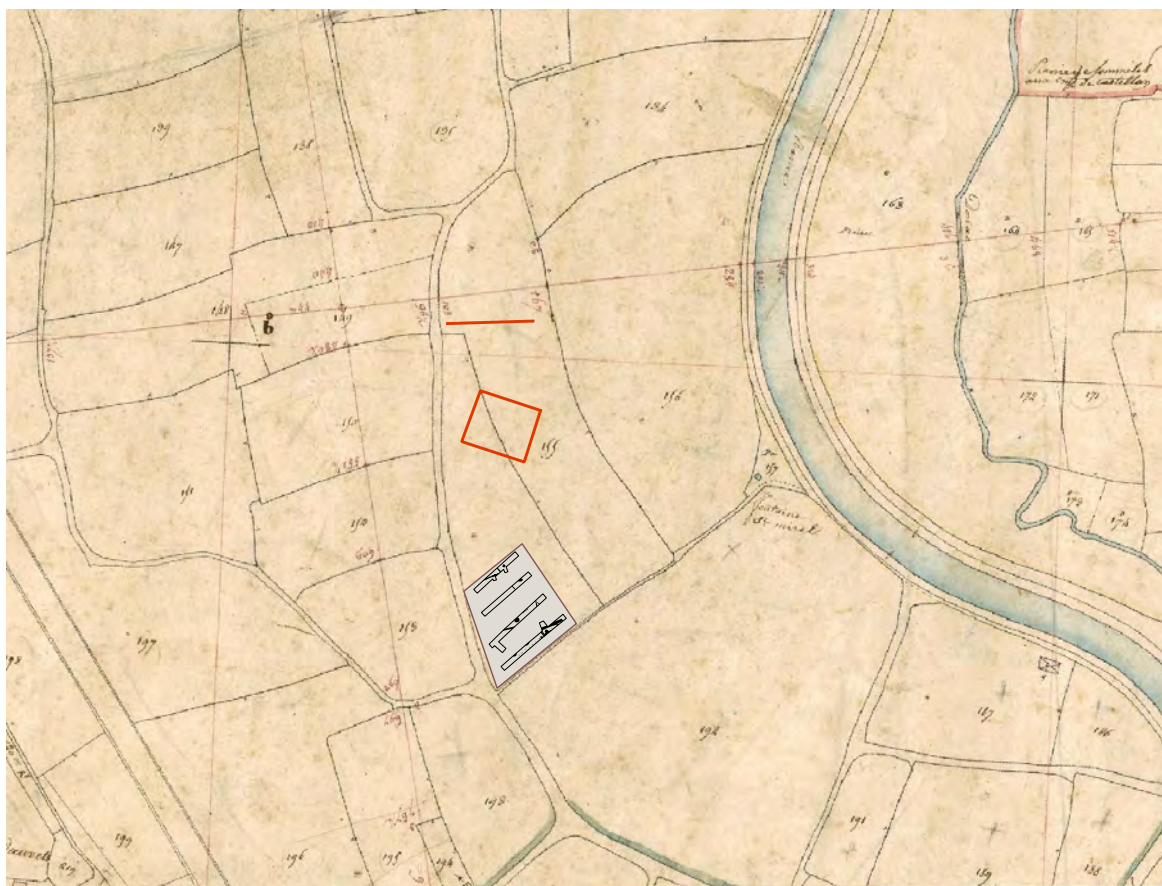
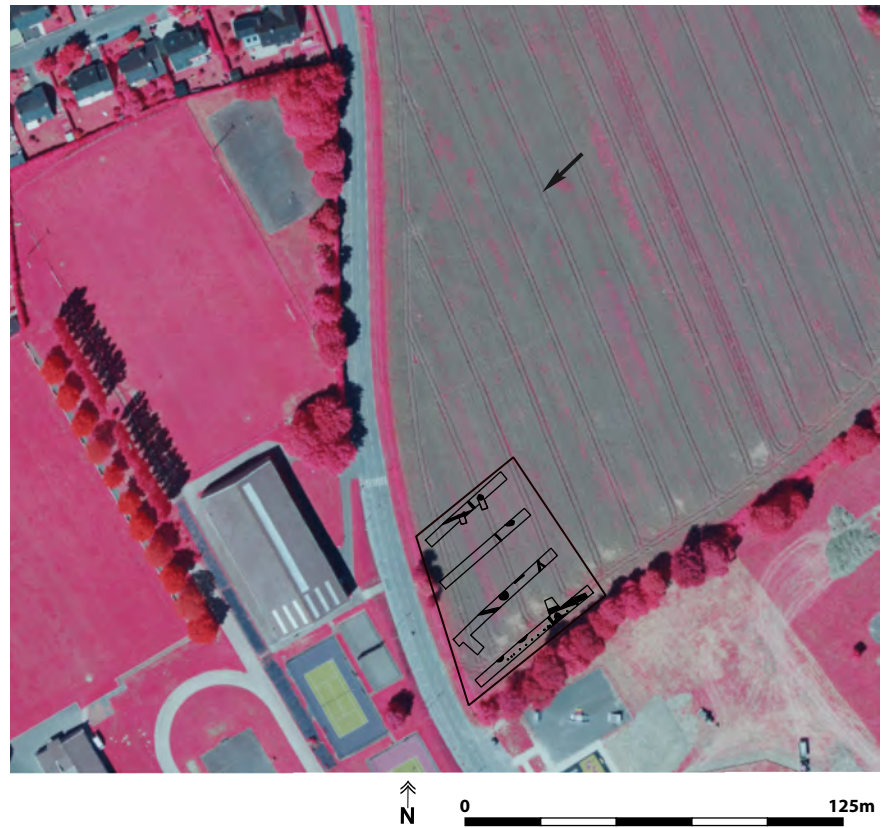


Fig. 4 Plan général du diagnostic sur fond cadastral napoléonien (1836). © AD 35, © DAO AL Hamon

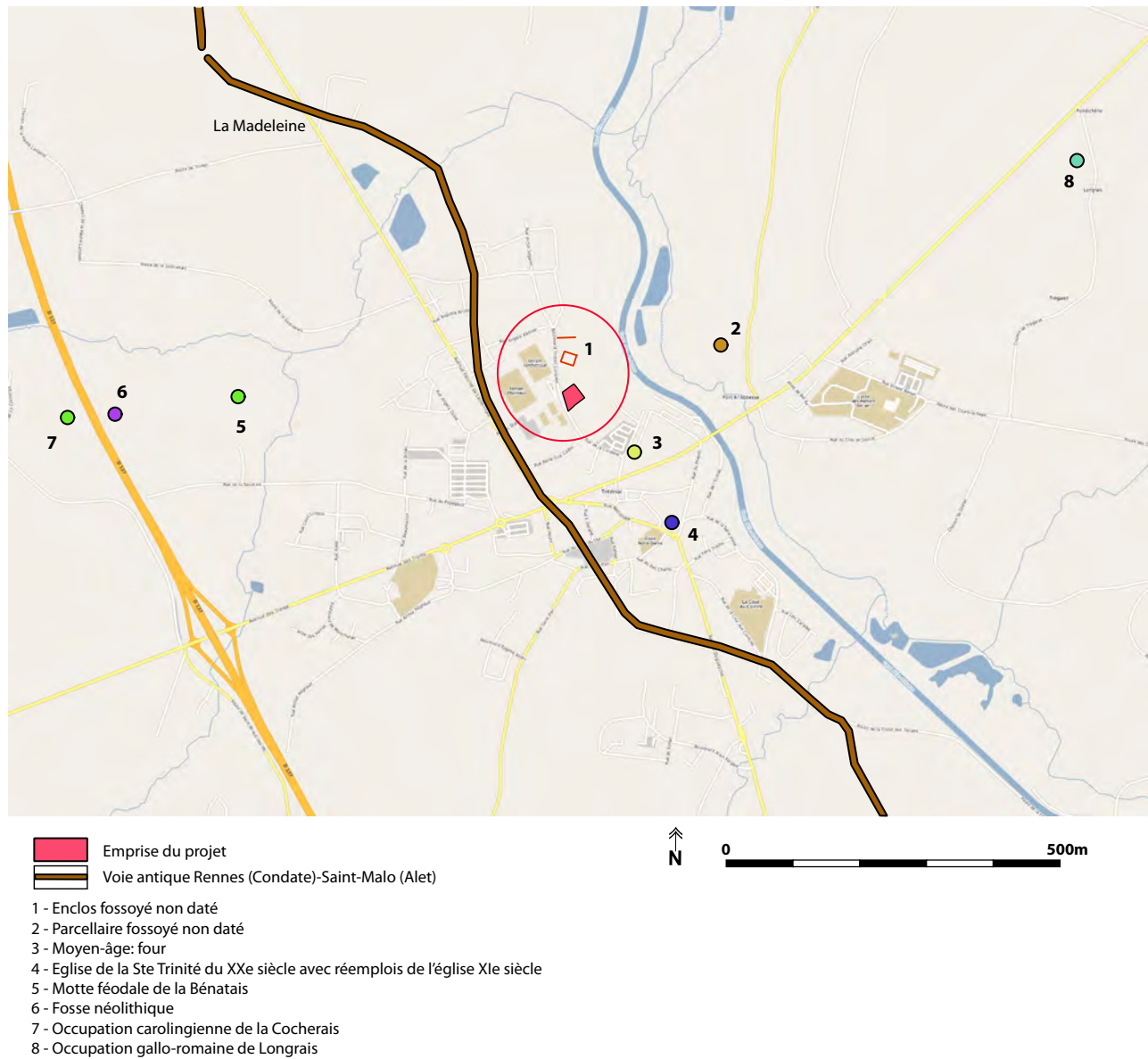


Fig. 5 Contexte archéologique local ©google map 2018. © SRA-CA, © DAO AL Hamon

2. Présentation des résultats

Quelques chiffres :

- La surface du projet couvre 3000m²
- 4 tranchées ont été ouvertes, représentant une surface totale de 554.33m² soit 18.5% de la surface diagnostiquée.
- 29 structures archéologiques ont été inventoriées, principalement des structures en creux, fossés, trous de poteaux et fossés, auxquels s'ajoute une concentration de tuiles relevée en surface de comblement de l'un des fossés (fig. 6).

10 fossés, 5 fossés, une palissade de 11 trous de poteaux, une concentration de tuiles et 2 chablis ont été inventoriés. Les colluvions rencontrés sous la terre végétale sur une épaisseur de 0.3 à 0.6m sont parfois apparus, comme en tranchée 1, riches en nodules de terre cuite et fragments de tuiles, ou de briques.

Fig. 6 Plan général des structures. © DAO AL Hamon



2.1 Les fossés

Hormis 4 petits fossés orientés en nord-nord-ouest/sud-sud-est, comblés de limon argileux brun gris foncé, qui semblent s'accorder aux limites parcellaires modernes, on note la présence d'une série de trois fossés parallèles, orientés quant à eux en est-ouest, parfois légèrement décalés vers le sud-ouest (fig. 7). Leur remplissage se distingue des premiers par une couleur un peu plus claire.

C'est en surface de l'un d'entre eux, le fait 16, en tranchée 1, que reposait la concentration de tuile F28 (fig. 8 et *infra* 2.4.2 : inventaire des terres cuites).

Fig. 7 Tranchée 1, structures 16 et 28. © DAO
AL Hamon

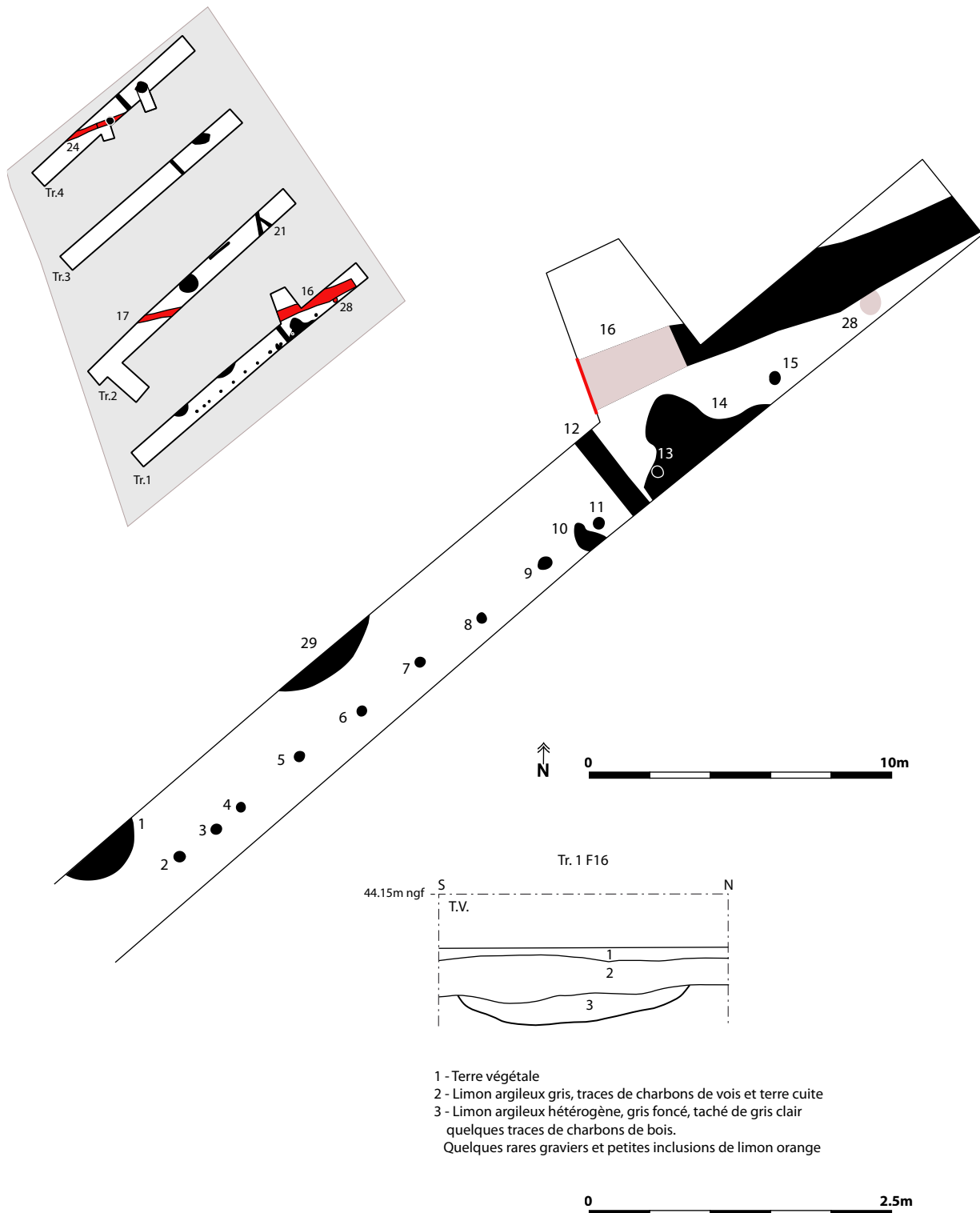


Fig. 8 Tranchée 1, Fait 28 : concentration de tuiles médiévales. © Cliché AL Hamon



La jonction entre les fossés 16 de la tranchée 1 et 17 de la tranchée 2 n'a pu être faite, et l'agrandissement des 2 tranchées à la recherche de la suite de ces tracés est restée vaine.

En tranchée 4, le fossé 24 est parallèle aux fossés 16 et 17. Cet ensemble de creusements linéaires aux orientations communes peut rendre compte de l'existence d'un parcellaire ancien, discordant sur les grandes orientations cadastrales modernes, et non accordés sur celles de l'enclos quadrangulaire voisin.

2.2 La fosse F 25 (fig. 9)

En tranchée 4, la fosse F25 est installée sur ou sous le fossé F 24. La relation entre les deux structures n'a pu être lue, du fait de la grande proximité des couleurs et faciès des deux comblements.

Un sondage mécanique a permis de reconnaître une profondeur de 1.3m pour une largeur à l'ouverture de 1.44m pour la fosse 25. Une stratigraphie tripartite le caractérise, composé sur 0.7m d'un limon sablo-argileux hétérogène, orangé à gris surmonté d'une dizaine de centimètres de limon gris, puis d'un comblement terminal homogène de limon brun (fig. 10). Malgré sa profondeur relativement réduite pour ce type de structure, il est possible que cette fosse corresponde à une fosse de piégeage pré ou protohistorique. Ses dimensions, sa stratigraphie litée, minérale en profondeur, terminée par un bouchon homogène plus organique, sa forme en V à fond arrondi plaident en ce sens. Ce type de vestiges, désormais reconnu sur de nombreux sites bretons, (Saint Jouan des Guérets (35) -Zac Atalante (Hamon 2018 p 104), Plouedern (29) -Leslouch (Blanchet 2013) peuvent se rencontrer, sur les fouilles mettant en œuvre de grands décapages, en assemblage de quelques-unes à plusieurs dizaines d'unités. Ce sont ainsi de véritables champs de pièges, utilisés pour la chasse, entre le néolithique et les âges du fer.

Dans le cas où le fait 25 correspond bien à une fosse de piégeage, (parfois dénommée *schlitzgruben*, ou fosse en Y du fait de son profil évoquant la lettre), on peut s'attendre à ce que d'autres structures semblables gisent sur plusieurs milliers de mètres carrés aux alentours de la fosse.

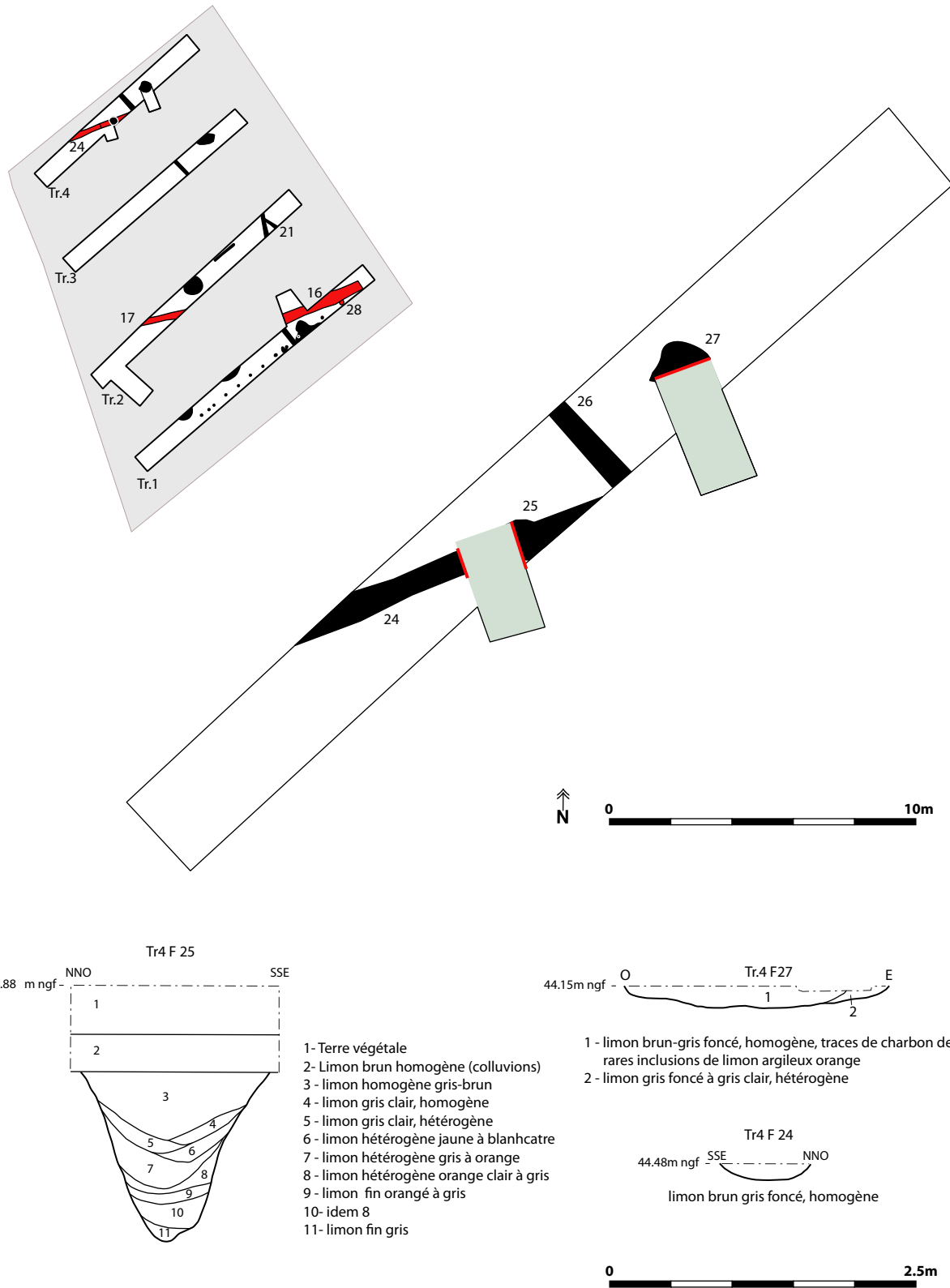


Fig.9 Tranchée 4 structures 24 et 25. © DAO AL Hamon

Fig. 10 Tranchée 4 fosse 25. © Cliché AL Hamon



2.3 Une palissade contemporaine

En tranchée 1, 11 trous de poteaux composent une clôture de 25.5m de longueur, parallèle à la limite parcellaire moderne (et actuelle). Le sondage du fait 2 a révélé un comblement hétérogène de limon jaune et gris bleu caractéristique des comblements très récents. Un fragment de plastique découvert en surface de comblement du fait 3 confirme cette interprétation.

2.4 Le mobilier (Françoise Labaune-Jean)

Le diagnostic mené en 2019 sur le terrain des sports de Tinténiac (35) a livré une petite quantité de mobilier. Ce dernier comprend 120 tessons de terre cuite architecturale, 2 scories métallurgiques, 1 galet en granit et 10 tessons de céramique.

2.4.1 Inventaire des céramiques

Tranchée 1

Décapage

Lot de 4 tessons de panse appartenant à un même récipient à pâte noire riche en quartz et en mica à attribuer au haut Moyen Âge par l'aspect de la pâte, mais en raison de la taille des tessons, il est impossible de valider cette proposition.

Tranchée 1 Fait 16

Lot de 2 tessons de récipients correspondant à un éclat de panse à pâte claire et surface cannelée et à un petit morceau fin en grès de Normandie. L'aspect du tesson cannelé peut correspondre à des formes en usage entre les XIII^e-XV^e siècles (peut-être période XIV-XV^e siècles à privilégier mais mobilier insuffisant).

Tranchée 2

Extension sud, décapage

Mobilier insuffisant comptant un unique tesson assez épais à pâte brun clair à inclusions de quartz. Le fragment est trop insuffisant pour permettre d'avancer une datation précise.

Tranchée 2

Fossé 19 ou 21 surf.

Lot de 3 tessons de récipient à pâte claire à texture assez fine pouvant correspondre à des productions antiques, mais cette proposition ne repose que sur l'aspect de la pâte en l'absence d'élément de forme conservé.

2.4.2 Inventaire des terres cuites

Le diagnostic a surtout livré des fragments de terre répartis dans les tranchées 1, 2 et 33. Le lot le plus conséquent provient du fait 28 de la tranchée 1 avec 100 fragments. La totalité des restes est présentée ici en un même ensemble du fait de l'homogénéité des tessons recueillis (fig.11).

Ils appartiennent en effet tous à des restes de tuiles et se divisent visuellement en deux lots suivant l'aspect de la pâte. Un premier groupe possède un aspect de teinte brun rouge alors que pour le second la couleur est plus brun orangé sans doute en raison d'une densité moins importante d'oxydes de fer dans l'argile utilisée. Toutefois, toujours à partir des observations issues d'un simple examen visuel, les deux lots émanent certainement d'un même centre de production par la similitude de texture des inclusions. Ces dernières renferment des grains de quartz assez denses avec une granulométrie de l'ordre du millimètre de diamètre. Ils s'accompagnent de nombreuses paillettes de mica doré.

D'un point de vue technologique, les fragments recueillis ici appartiennent tous à un même type : la tuile plate à crochet. Aucun élément complet n'a pu être remonté mais une largeur totale a pu être retrouvée parmi les tessons disponibles dans le fait 18. Elle correspond à un module de 18,5 cm de large pour une épaisseur de 1,5 cm. Celle-ci semble plutôt constante sur les différents morceaux observés ici. Ces quelques dimensions sont comparables à ce qui est observé dans d'autres régions comme par exemple à Jumièges (Deshayes 2015) ou à Boves (Mouny 2012). La largeur découverte ici peut laisser penser que l'on peut être sur un module d'une trentaine de centimètres de longueur.

Ces tuiles sont obtenues par moulage dans un cadre rectangulaire. L'un des bords étroits est pourvu d'un renflement de profil trapézoïdal, plus ou moins centré le long du bord dont le sommet de forme carrée mesure entre 2 et 2,5 cm de côté. Il constitue le tenon ou crochet servant au calage de la tuile sur la charpente et des tuiles entre elles. Une incision au couteau pratiquée avant cuisson passe le long du tenon / crochet parallèlement au bord de la tuile. Ses deux extrémités sont occupées par un trou de fixation. Les fragments mis au jour montrent que la réalisation des perforations résulte d'un simple geste à main levée ; les deux trous ne sont pas forcément équidistants par rapport aux angles de la tuile. Les trous sont de forme conique avec une ouverture plus large côté du crochet et étroite au revers. Les petites dimensions (0,3 à 0,8 cm de diamètre en moyenne sur l'épaisseur traversée) ne permettent pas de savoir si on se trouve en présence de tuiles destinées à être cloutées ou chevillées. La petite taille des perforations penche plutôt vers la première hypothèse.

La surface ne laisse apparaître aucune marque visible pouvant correspondre à la démarcation entre la partie à l'air libre (pureau) et celle du chevauchement. Il n'est donc pas possible en l'état de savoir si les tuiles ont bien été utilisées en couverture d'un bâtiment ou si elles correspondent à des restes de production, malgré l'absence de déformation ou de surcuisson.

Fig. 11 Tuiles médiévales. © F. Labaune-Jean

Elles peuvent également avoir été utilisées pour niveler des sols. Ce type de tuile est plutôt caractéristique du Bas Moyen Âge. Dans certaines régions, la tuile plate apparaît dès les XI-XII^e siècles, mais elle voit son essor durant les XIII-XIV^e siècles où elle est généralement produite localement mais réservée à des édifices de prestige, alors que les bardeaux de bois sont plus communs. Ensuite son emploi se répand progressivement et la commercialisation se régionalise. Par manque de comparaison, il est difficile de préciser l'emploi de ce type de couverture en Ille-et-Vilaine. Ici la forme de tuile plate à crochet et perforations, ainsi que ses dimensions semblent aller en faveur d'une datation à placer plutôt aux XIV-XV^e siècles, voire au XVI^e siècle.

3. Conclusion

Les principaux vestiges mis au jour à l'occasion du diagnostic réalisé au niveau de la future Maison des jeunes de Tinténiac se résument à quelques fossés, probables limites parcellaires médiévales, et une fosse profonde, dont l'aspect général évoque les fosses de piégeage protohistoriques. Aucun lien tangible entre ces découvertes et l'enclos quadrangulaire localisé à 50m plus au nord n'a pu être effectué.

Bibliographie

Bizien-Jaglin, 2000

BIZIEN-JAGLIN (C) - *Prospection-inventaire, nord de la Haute-Bretagne, Arrondissements de Dinan (22), Saint Brieuc-(22), Fougères (35), Saint-Malo, Région Bretagne, Centre régional d'Archéologie d'Alet, 2000*

Blanchet et al. 2013

BLANCHET (S), LEGALL (V) - *Découvertes inédites de fosses à profil en « Y, W » en Bretagne, l'exemple du site de Plouedern « Leslouch » (Finistère), in Chasse, culte ou artisanat ? les fosses « à profil en Y-V-W » structures énigmatiques et récurrentes du Néolithique aux âges des métaux en France et alentour, actes de la table ronde de Chalons en Champagne 15-16 novembre 2010 sous la direction de Nathalie Achard-Corompt et Vincent Riquier 2013*

Hamon et al. 2018

HAMON (AL), (DIR), BRISOTTO (V), COFFINEAU (E), DELAGE (R), DELNEFF (H), GUITTON (V), HENAFF (X), SICCARD (S), WIETOLD (J), ZAOUR (N) - *Saint-Jouan-des-Guerets, Ille et Vilaine, ZAC Atalante, Tranche 1, Du néolithique à l'actuel une occupation diachronique en Clos Poulet, Rapport final d'opération de fouille, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné 2018, 430p*

Paris et al 1977

PARIS (F) dir, JEGOUZO (P), ESTÉOULE-CHOUX (J), Carte géologique de la France à 1/50 000., feuille n°281 Caulnes, Bureau de recherches géologiques et minières. Service géologique national (France). Orléans, 1977

Perron, 2018

PERRON(Y) - Restructuration des services « enfance et jeunesse », rue de la corderie à Tinténiac (35), étude géotechnique préalable, Kornog géotechnique, Vannes, 2018, 23p

Provost 1989

PROVOST (A) - fosse néolithique et village carolingien à la Cocherais en Tinténiac (Ille et Vilaine), rapport de fouille de sauvetage, direction des antiquités de Bretagne, direction départemental de l'équipement, 1989 65p.

Webographie :

Relevé cadastral napoléonien numérisé de la commune de Tinténiac (35) 1836. (En ligne sur http://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/FrmSommaireFrame. Consulté en Mai 2019

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr>: recherche à « Tinténiac » Consulté en Mai 2019

Géobretagne : <http://geobretagne.fr>: recherche à « Tinténiac » Consulté en Mai 2019

Céramologie (F. Labaune)

DESHAYES (G.) - Les toitures et les tuiles médiévales de l'aile ouest de l'abbaye de Jumièges (Seine-Maritime), *Journées archéologiques de Haute-Normandie (Conches-en-Ouche, 5-6 juin 2015)*, 2016, 139-152.

MOUNY (S.) - Les terres cuites architecturales : les tuiles (1996-2005), *Revue archéologique de Picardie*, n°1/2, 2012, 206-210.

III. Inventaires techniques

Inventaire des structures archéologiques

Struct.	No tr.	Type	Prof. d'apparition	Sondage	Comblement	Dimensions (m)			
						Long	Larg	Diam	Prof
1	1	Fosse	0,75		limon argileux gris brun	2,8	>1		
2	1	TP	0,75	manuel	limon argileux gris bleu			0,38	0,3
3	1	TP	0,8		limon argileux gris bleu			0,38	
4	1	TP	0,8		limon argileux gris bleu			0,38	
5	1	TP	0,8		limon argileux gris bleu			0,4	
6	1	TP	0,9		limon argileux gris bleu			0,35	
7	1	TP	0,9		limon argileux gris bleu			0,35	
8	1	TP	0,9		limon argileux gris bleu			0,35	
9	1	TP	0,9		limon argileux gris bleu	0,58	0,37		
10	1	fosse	0,9		limon brun homogène	1	0,55		
11	1	TP	0,9		limon gris foncé			0,43	
12	1	Fossé	0,9		limon brun gris, terre cuite: tuile?		0,75		
13	1	TP	0,9		limon gris foncé			0,4	
14	1	fosse	0,9		limon brun gris,	4,5	2,5		
15	1	TP	0,9		limon argileux gris foncé			0,45	
16	1	fossé	0,9	méca	limon brun homogène		2,25		0,2
17	2	fossé	0,75		limon brun homogène		0,8		
18	2	chablis	0,75		hétérogène, limon brun et limon blanchâtre à charbons de bois				
19	2	fossé	0,75		limon brun homogène, céramique et ardoise épaisse		0,35		
20	2	fossé	0,75		limon brun		0,52		
21	2	fossé	0,8		limon brun, céramique		0,45		
22	3	fossé	1		limon brun foncé, carémique		0,5		
23	3	chablis	0,9		limon brun et blanchâtre, hétérogène			1,8	
24	4	fossé	0,7	méca	limon brun homogène		0,75		0,1
25	4	fosse	0,7	méca	limon brun homogène	1,35	0,4		1,32
26	4	fossé	0,7		limon brun foncé homogène terre cuite rouge		0,8		
27	4	fosse	0,7	méca	limon brun homogène, terre cuite rouge	2	2		0,18
28	1	dépôt de tuiles	0,9	manuel	concentration de tuiles			0,7	0,1

Inventaire des tranchées

Numéro	Prof. (m)	surface (m²)	Numéros des structures	Nature du substrat
1	0,9	167,72	1 à 16, 28 et 29	limon argileux brun jaune homogène
2	0,8	157,1	17 à 21	id
3	1	113,4	22, 23	id
4	0,7	116,11	24 à 27	id
total		554,33		

Inventaire du mobilier

Tr	Fait	complément	NR	NMI	Matériau	Identification	Datation	Cag.	Condit.
1		décap.	7	2	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
1	12	surface	1	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
1	14	surface	1	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
1	16		3	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
1	28	surface	100	8	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	3 sacs
2		ext sud décap.	4	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	2 sacs
2		tiers NE	2	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
2	19	surface	1	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
3	22	surface	1	1	TCA	tuile	XIV-XVe s. prob.	1	1 sac
1		décap.	1	1	minerais	scorie	insuf.	1	1 sac
2		ext sud décap.	1	1	minerais	scorie	insuf.	1	1 sac
1		décap.	1	1	lithique	galet granit	insuf.	1	1 sac
1		décap.	4	1	céram.	réipient	Haut Moyen Âge ?	1	1 sac
1	16		2	2	céram.	grès et commune	13-15e siècles ?	1	1 sac
2		ext sud décap.	1	1	céram.	réipient	insuf.	1	1 sac
20		fossé 19 ou 21 surf.	3	2	céram.	com. Claire	antiquité	1	1 sac

Tinténiaac, Terrain des sports

Chronologie

Époque
médiévale,
Temps
modernes,
Époque
moderne

Prescrit en raison de la proximité immédiate d'un site enclos repéré d'avion, le diagnostic archéologique réalisé sur les terrains de la future maison des jeunes de Tinténiaac a donné lieu à la découverte de quelques fossés rattachables à l'époque médiévale. Datées par de rares tessons de poterie et par une concentration de tuiles gisant en surface de comblement, ces excavations aujourd'hui colmatées marquent probablement les limites d'un parcellaire. Aucun fait archéologique n'a pu être mis en relation avec l'enclos voisin.

Sujets et thèmes

Structure
agraire

Mobilier

-

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr